

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a voté la stabilité des budgets et sur des taux d'impositions inchangés



Lors de sa séance, le Conseil Municipal a voté la stabilité des budgets et sur des taux d'impositions inchangés

Le maire Jean Gaillard après avoir énuméré les dernières décisions du maire (désignation de l'architecte Arnaud Balas pour la maîtrise d'œuvre concernant des travaux à l'école élémentaire pour 7 712 €, la vente de matériel déclassé, l'étude de sol pour le centre bourg confiée à Optisol de Nogaro pour un montant de 4 200 €), celui-ci résuma dans les grandes lignes le budget général 2016. « Par rapport au budget 2015 le budget général présente une grande stabilité dans les dépenses à 600 euros près. Les recettes et les dépenses s'équilibrent sans augmentation des taux d'imposition que je proposerai au vote ». Toutefois les députés viennent d'adopter une revalorisation de 1% des valeurs locatives qui servent de base aux impôts locaux.

La présentation des différents budgets sera effectuée par Claudine Carayol-Marsol, adjointe au maire, dont ci-joint le tableau synthétique :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2015

Fonctionnement : Recettes = 2 036 268.73 €, Dépenses = 1 648 154.04 €, Excédent de l'exercice = 388 114.69 €. Investissement : Recettes = 839 590.59 €, Dépenses = 811 223.98 €, Excédent de l'exercice = 28 366.61 €. Excédent d'investissement reporté = 136 508.01 €. Reste à réaliser = - 337 754.00 €. Solde de clôture au 31.12.2015 : 215 235.31 €.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Section de Fonctionnement : 1 839 423 € ; Section d'Investissement : 2 118 932 €. Ce budget est voté à l'unanimité moins quatre abstentions. « Malgré la baisse de 30% de la DGF en 4 ans, nous maintenons le même montant de subventions aux associations », fera remarquer Jean Gaillard.

Quant aux autres budgets administratifs, (Assainissement, ZAC de Fleurian), ceux-ci présentent un excédent pour l'exercice 2015.

Au chapitre des questions diverses

Jean Gaillard est fort mécontent du manque de civisme de certaines personnes qui déposent n'importe où certains déchets et encombrants. « Ce sont des gens qui se moquent ouvertement de leurs concitoyens. Nous les poursuivrons et nous appliquerons l'amende de 135 euros. C'est quand même dommage quand on a juste à 1 km du bourg une déchetterie ».

Dans le cadre de la concertation concernant la révision du PLU de PAVIE, **une présentation du projet de PLU est prévue en réunion publique le lundi 9 mai à 20h00 salle Bernard IV** de la Maison de la Culture. Il s'agit de la deuxième et dernière réunion publique. Cette réunion fait suite à la réunion publique du 26 mai 2015 au cours de laquelle le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avaient été présentés. Anthony Lherm, du bureau d'études G2C Environnement, animera cette rencontre d'information et d'échange autour du projet de PLU.

La distribution des sacs poubelles se fera au bâtiment Mathieu le vendredi 22 avril de 17 heures à 19 heures et le samedi 23 avril de 9 heures à 12 heures.

Le premier Marché BIO et CIRCUITS COURTS se déroulera pendant le Festival Trad'Envie de Pavie du 5 au 7 Mai 2016.